

# Plus de 2 millions d'abonnés à la fibre optique en France

Au 31 décembre 2016, plus de 5,4 millions de foyers français bénéficiaient d'une connexion à plus de 30 Mbit/s (le débit considéré comme du très haut débit par les instances européennes). Le secteur est toujours porté par la fibre optique qui concentre près de 2,2 millions de prises exploitées alors que les terminaisons câbles (de SFR) à plus de 100 Mbit/s se limitent à moins de 1,25 millions de foyers. Le nombre de lignes qui transportent les services Internet à plus de 30 Mbit/s (mais moins de 100 Mbit/s) apportés par le VDSL2 et le câble s'élèvent pour leur part à 2 millions.

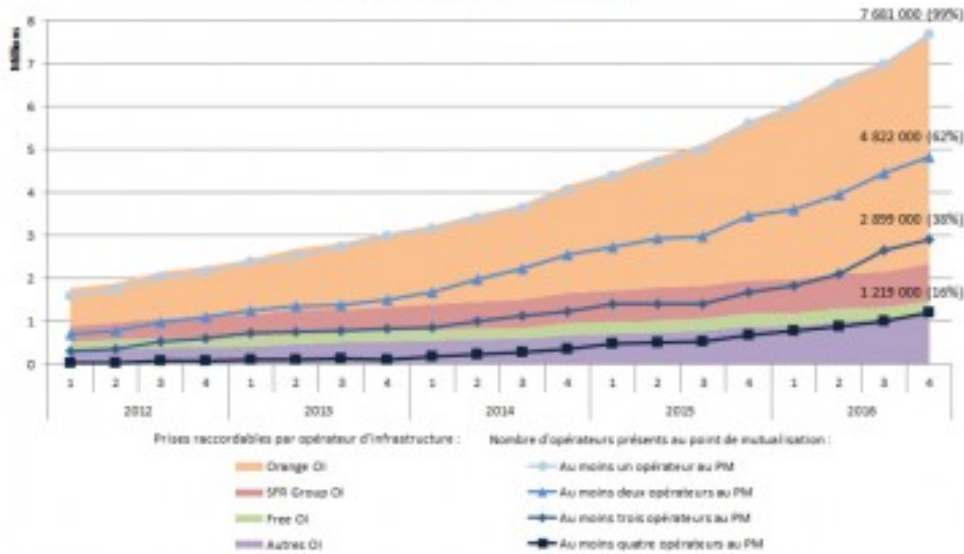
En matière de progression, le très haut débit (THD) s'est enrichi de 1,2 million d'abonnés en un an. Dont 742 000 en FTTH (fibre à domicile), 58 000 pour le FTTB (fibre en terminaison coaxial) à plus de 100 Mbit/s et 418 000 pour les lignes dépassant les 30 Mbit/s.

« Le nombre d'abonnements à très haut débit représente désormais 34% du nombre total de logements éligibles au très haut débit », précise l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) dans son observatoire sur le très haut débit en France. Et constate une croissance de 5 points sur 12 mois. La progression du THD se fait naturellement au dépend du haut débit, ADSL essentiellement, qui voit 380 000 foyers s'en déconnecter en un an. Mais l'opération reste globalement positive. Au total, le pays compte 27,7 millions de résidences en haut et très haut débit. Contre moins de 26,9 millions au quatrième trimestre 2015.

## **Près de 7,7 millions de prises FTTH**

L'adoption du THD suit la progression des déploiements avec 15,8 millions de lignes à plus de 30 Mbit/s dont 11,1 millions à plus de 100 Mbit/s. Les liaisons en terminaisons coaxiales restent majoritaires puisque l'Arcep en compte près de 9 millions, dont 8,24 millions à plus de 100 Mbit/s. Mais la fibre à domicile gagne du terrain et comptait, au 31 décembre 2015, 7,68 millions de prises FTTH éligibles. Dont 1,08 million sont le fait des réseaux d'initiative publique (RIP). Sans surprise, ces derniers se concentrent dans les zones moins denses (avec 835 000 lignes optiques, les 242 000 restant couvrant les zones denses).

### Avancement des déploiements et de la mutualisation des réseaux FttH sur l'ensemble du territoire national.



Les opérateurs, Orange essentiellement (voire schéma ci-dessus), déploient presque autant en zones urbaines que semi-urbaines. Les zones très denses comptent près de 4,2 millions de prises FTTH contre près de 3,5 millions en zones moyennement denses. Notons que 62% des liaisons optiques sont mutualisées. Autrement dit, au moins deux opérateurs sont présents au point de mutualisation afin d'élargir potentiellement le choix du fournisseur d'accès THD aux consommateurs.

#### Lire également

[Adoption de la fibre : la France se classe deuxième en Europe en 2016](#)

[Fibre : l'Arcep ne veut pas laisser le monopole d'investissement à Orange](#)

[L'Arcep et la Firip répliquent à la Cour des comptes sur la fibre](#)

crédit photo : Arcep